L'affaire Barataud aux Assises de Limoges

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le témoin s'arrête, la gorge contracte.

« J'ai oublié de vous parler de la hache découverte par Baratand derrière une haie. Excusez-moi, c'est tellement vieux cette histoire. » (Mouvement.)

M. Lascaux, en même temps qu'il rapporte son dramatique voyage en pleine nuit, mime chacune de ses actions.

« Tout de même, ajoute-t-il, quand j'ai vu cet homme, celui-là qui est ici, frapper sur l'arbre qui coinçait l'automobile, je me suis demandé : « Et si je me trompais ? Si cet homme était, après tout, un honnête homme ? » Et je me trouvais un peu bête d'avoir eu tant peur. Mais il faisait tellement nuit et du brouillard par-dessus le marché.

Un homme qui l'a échappé belle

« Cependant, après la découverte de la hache par Barataud, M. Roux et moi, nous ne nous sommes plus quittés, et si Barataud ne m'a pas tué quand j'étais penché pour attacher la courroie, c'est à M. Roux que je le dois, car M. Roux était derrière Barataud. (Sensation prolongée.)

« Lorsque nous avons compris que nous ne pourrions pas dépanner l'automobile, je dis à Barataud : « Et alors, la coupe de bois, on y va ? » — « Oui, me répond Baratand. » Il nous conduit sur la route pendant quelques kilomètres, puis il arrête l'automobile. »

Il descend de la voiture et dit à M. Roux : « Cornez pour avertir mon ami. » Puis il s'en va tout seul sur le chemin. Il revient un peu après, le visage encore plus défait et il nous annonce : « Je regrette, messieurs, mais mon ami, le vendeur, est parti. » Alors, je me suis fâché : « Vous nous faites lever à 4 heures du matin pour dépanner une automobile. Quand nous arrivons à l'endroit convenu, vous nous déclarez que votre ami est déjà parti pour la chasse. C'est donc une plaisanterie ; ramenez-moi à Limoges. » Mais j'ai eu toutes les peines du monde à décider Barataud à me reconduire à Limoges. Il ne voulait pas.

Voilà, messieurs, ce que je puis vous dire.

« Il voulait nous tuer l'un après l'autre »...

— Pourquoi Barataud vous a-t-il conduit là ? Votre impression ? demande le président.

M. Lascaux répond d'une voix tonnante :

— Il voulait, en pleine nuit, dans le brouillard, nous faire tourner autour d'une voiture en panne et nous tuer l'un après l'autre, à la première occasion favorable. (Rumeurs.)

A ce nouveau réquisitoire, Baratand ne trouve rien à répondre.

« Je suis sûr que Barataud a tué Faure »

S'adressant alors à Barataud, M. Lascaux s'écrie :

— Vous êtes l'assassin. Oui, j'ai la certitude que vous avez voulu m'assassiner. »

Barataud se tait. Me Pierre Masse, son défenseur, lève les bras mais ne réplique rien. M. Lascaux dit tout d'un coup :

— Je suis sûr que Barataud a tué Faure ; c'est un misérable.

— La preuve, demande Me Masse.

— La hache qu'il avait cachée ! (Rumeurs.)

Me Masse se lève et d'une voix blanche :

— Je demande à la Cour de me donner acte qu'à trois reprises M. Lascaux a traité mon client d'assassin et de misérable. »

Le président s'y refuse :

— Déposez des conclusions si vous voulez. (Mouvement.)

Me Masse, quand l'incident est terminé, pose une question au témoin :

— Vous avez eu l'impression d'avoir passé un mauvais quart d'heure, le matin du 13 janvier ?

— Et vous-même, monsieur, si vous aviez été à ma place, croyez-vous que vous auriez passé un bon moment ? (Hilarité générale.)

Des incidents

Mais le véritable incident attendu et qui ne se produisait pas dans cette audience émouvante et tumultueuse, surgit tout d'un coup, lorsque le président veut empêcher le défenseur de Barataud, Me Masse, de poser une question à M. Lascaux et de tirer les conséquences de cette réponse. Président et avocat lisent ensemble des textes du code donnant droits et pouvoirs au président et à la défense. La salle manifeste. Enfin, Me Pierre Masse parvient, malgré l'opposition du président Tereygeol, à faire remarquer au témoin, M. Lascaux, que le 14 janvier, après la nuit du 13 janvier, où M. Lascaux avait eu si peur, il avait écrit à Barataud pour renouer des relations et les pourparlers concernant l'achat de la coupe de bois.

— Oui, mais cette fois, c'était un rendez-vous en plein jour. (Rires.)

Me Chautemps intervient :

— A ce moment-là, M. Lascaux ne savait pas que Faure avait été assassiné.

A ces mots, la salle entière éclata en applaudissements.

Le président, furieux, s'écrie : « Qu'on amène à la barre ceux qui manifestent ! »

Un garde saisit une jeune fille du cinquième rang, une seule, et la conduit dans le prétoire. La jeune fille murmure :

— Ce n'est pas moi. J'avais un mouchoir dans les mains. Je ne pouvais pas applaudir. »

La salle s'amuse, prend parti pour la délinquante, comme la nomme le président. Enfin, l'huissier fait sortir la jeune fille bouleversée et l'incident finit dans l'hilarité. Même lorsque la défense dépose des conclusions écrites le calme ne se modifie pas.

Et l'audience est levée.

Autres dépositions

A la reprise, à 2 heures 15, la Cour rend tout de suite un arrêt donnant acte à la défense des concinsions qu'elle a déposées On entend les automobilistes qui aidèrent, le 13 janvier, à dépanner l'automobile de Barataud. Ils sont d'accord sur tous les points ; ils déclarent qu'en les apercevant ce jour-là, Barataud, gêné, a fait le geste d'un homme qui s'essuie lentement le visage. Ils ont fait cette réflexion : « C'est Barataud qui ne voudrait pas que l'on sache qu'il est en panne ! »

A ces témoignages, aucun démenti. Barataud cependant explique : « Sil l'on m'a rencontré sur le côté gauche de la route, c'était parce que je cherchais les traces du crime où Faure avait succombé ».

Un gendarme d'Argenton, M. Ramel, explique qu'il y a des gouffres profonds dans la Creuse, des trous de 5 à 6 mètres. On les a explorés. Il est possible que dans l'un de ces gouffres, le tapis ensanglanté de la voiture de Faure ait été jeté et, qui sait, si Barataud ne se proposait pas de précipiter la voiture de Faure dans un de ces tourbillons, Hypothèse.

On a entendu encore d'autres témoins, notamment les agents qui peuvent déposer sur la mort de Bertrand Peynet.

Le 17 janvier, lorsqu'on annonça à Bertrand Peynet que Barataud désirait le voir, il ne montra aucun embarras, il était d'ailleurs ce jour-là gai comme d'habitude. Telle est l'opinion de Mme Masse, contremaîtresse à l'usine Peynet et aussi de Mme Maria, domestique chez M. Peynet.

Le Président en déduit que Bertrand Peynet, plein de gaieté, ne pensait pas au suicide.

A Barataud, silencieux, le Président demande si Peynet savait que l'automobile de Faure était en sa possession. L'accusé va-t-il dire oui ou non ? On attend avec curiosité, mais Barataud, sans élever le ton : « Vous savez bien que je ne peux pas vous répondre ». (Mouvement).

Et l'audience se termine, aussi mauvaise pour Barataud qui, de nouveau désemparé, s'est retiré derrière son secret pour s'abriter contre les charges qui s'amoncellent.

Après le drame mystérieux DE ROUBAIX

Van Ryssen continue de nier, avoir jeté sa fiancée à l'eau

Inculpé d'homicide volontaire, ainsi que nous l'avons dit hier, par M. Glorian, juge d'instruction, Van Ryssen a été mis à la disposition du Parquet. Il n'a pas fait de difficultés pour avouer la scène violente au cours de laquelle, avant sa chute dans le canal, sa fiancée et lui avaient échangé des coups. Malgré les fortes présomptions que fait naître son attitude, il se défend d'avoir précipité Mlle Maria Dejaegher dans le canal. Il a été recueilli deux témoignages contradictoires : celui de Mlle Jeanne Cau, qui a cru découvrir de la douleur dans les cris de « Oh ! Maria ! » poussés par Van Ryssel au moment où sa fiancée se débattait dans l'eau, et celui de M. Vandepitanque, chef du dépôt des tramways, rencontrant les deux amoureux au moment où ils venaient d'échanger des coups et qu'il s'entendit interpeller ainsi par la victime : « Monsieur ! Monsieur ! mon mari veut me jeter à l'eau ! »

La reconstitution du drame du Quai de Wattrelos à Roubaix. On voit au centre Van Ryssel et à droite M. Glorian, juge d'instruction.

Enfin, autre fait troublant, Van Ryssel a déclaré à l'instruction que quand Maria Dejaegher s'était volontairement noyée, il se trouvait à deux cents mètres d'elle. Il a dû reconnaître, par la suite, qu'il n'en était pas à deux mètres.

Paul Van Ryssen a été écroué à la maison d'arrêt de Lille.

Sunlight Savon

(VOIR ANNONCE EN DERNIERE PAGE)

La majeure partie du personnel de la prison de Limoges, remplacée

A la suite des incidents survenus à la maison d'arrêt de Limoges, M. Barthou avait chargé l'inspecteur général Rouvier d'enquêter.

Après étude de son rapport, le Garde des Sceaux vient de décider de remplacer la majeure partie du personnel. Le sous-directeur des prisons de Fresnes prendra provisoirement la direction de la maison d'arrêt de Limoges.

Le débat sur la question des dettes à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. VARENNE. — Le gouvernement pour mettre plus à l'aise une fraction de sa majorité qui a cru prendre une position prématurée a promis un débat. La question nette est celle-ci : serons-nous appelés à ratifier les accord sur les dettes avant ou après le gouvernement ?

Nouvelle intervention de M. Poincaré

M. POINCARÉ s'indigne alors des incidents qui sont soulevées sur certains bancs. « Quand la question viendra, ajoute-t-il, je vous dirai ce que le gouvernement préfère, ce qu'il veut. Je vous mettrai à même de vous prononcer vous-mêmes. Rien ne sera fait avant que vous vous soyez prononcés vous-mêmes sur la question. (Appl. centre, droite et divers bancs à gauche). Que vous soyez pour ou contre, si nous avons le droit d'hésiter c'est parce que nous estimons qu'à certains points de vue la ratification par décret donne plus d'autorité aux réserves. (Exclam. extrême gauche).

M. Poincaré ne comprend pas la persistance des protestations de l'extrême-gauche. « Je n'ai qu'une pensée, ajoute-t-il, faire pour le mieux des intérêts de la France ».

Le Président plie sa serviette et se rassied dans un geste de protestation contre les interruptions socialistes. (Appl. au centre).

Puis reprenant la parole le silence revenu, M. Poincaré déclare : Il m'est indifférent d'avoir le jour venu dans la majorité du cabinet les uns ou les autres, pourvu qu'il y ait une vraie majorité nationale pour le gouvernement, ou qu'elle le renverse pour laisser à un autre le soin d'agir. (Appl. sur de nombreux bancs à droite et sur divers bancs à gauche).

M. VINCENT AURIOL. — Pourquoi veut-on lier les intérêts de la France pendant 62 ans sans consulter le parlement.

M. POINCARE. — J'ai dit de la façon la plus nette que rien dans aucun ordre ne serait engagé avant le débat du 25 juin. Si je ne puis m'expliquer dès aujourd'hui, c'est parce que tout ne dépend pas entièrement de moi ni du gouvernement.

« Si nous ne sommes pas d'accord nous passerons la main »

Il y a dans un pays ami vacances de gouvernement, il y a dans un pays refus de donner des explications avant la fin du mois ; il y a le rapport des experts que nous ne connaissons pas. Nous aurons la liberté la plus entière pour discuter ce rapport ; le gouvernement se présentera avec ce rapport, avec la question des dettes interalliées, nous n'avons pas de préférence marquée. Nous vous dirons le pour et le contre. Vous choisirez. Il y a une déclaration réitérée que je peux faire : C'est que rien ne sera fait, la liberté entière du parlement sera respectée. Nous ne négocierons qu'après, nous serons entièrement libres vis-à-vis des gouvernements étrangers. Si nous sommes d'accord, nous apporterons vos volontés dans les conférences où nous serons conviés. Si nous ne sommes pas d'accord, nous passerons la main ».

Le vote

Le Président met aux voix le débat du 25 juin demandé par le gouvernement pour la discussion de l'interpellation de M. Renaudel. Le gouvernement pose la question de confiance. La fixation au 25 juin de l'interpellation de M. Renaudel est votée par 321 voix contre 249 et la séance est levée.

Le débat sur les loyers

Mardi matin la Chambre a poursuivi son débat sur les loyers.

Sur la proposition de la Commission on adopte un nouveau texte, pour réprimer les abus commis par les propriétaires.

Comme alinéa à l'article 14, on adopte un texte nouveau stipulant que quand des loyers dépasseront les prix licites le bailleur sera passible de l'article 419 du Code pénal. On vote également l'article 29 spécifiant qu'un local d'habitation ne pourra être transformé en local de spectacle ou de commerce avant le 11 avril 1939.

Après l'adoption de l'article 20, on passe à l'article 1 spécifiant qu'aucune prorogation ne peut être opposée à un propriétaire faisant démolir pour reconstruire sur une surface égale. Plusieurs amendements sont rejetés.

Finalement on adopte un texte prévoyant un préavis d'un an et une indemnité préalable égale à deux ans du loyer. On adopte aussi un amendement donnant un droit de préférence dans l'immeuble reconstruit aux anciens locataires. Ainsi modifié, l'article 21 est adopté. Sont également votés les articles 23 (interdiction de transformation en meublés, pensions de famille), 25 et 27.

A 15 h., on passe à la discussion de l'article 30 (application de l'article 463 du Code pénal aux infractions prévues par la loi). Cet article est adopté avec un amendement de M. Joseph Denais pour empêcher certains abus.

Sur l'article 31 (exemption temporaire de l'impôt foncier dont bénéficient les constructions nouvelles pendant 15 ans). Un amendement tendant à la réduction de l'impôt foncier proportionnelle à la différence entre le revenu normal et celui imposé par la loi est voté, ainsi qu'un amendement étendant l'exemption temporaire de l'impôt foncier aux immeubles qui seront construits jusqu'au 1er juillet 1939.

Puis on adopte l'alinéa nouveau de l'article 31 :

M. Alcide DELMONT, rapporteur tient à souligner l'importance d'un nouvel alinéa que la Commission introduit dans l'article 31, alinéa nouveau « in fine » : Les augmentations successives de loyers prévues par la présente loi pour la période postérieure au 1er avril 1929 n'entreront pas en ligne de compte pour l'établissement de la contribution des patentes, de la contribution personnelle mobilière, ainsi que des taxes spéciales perçues au profit des départements et des communes. M. Louis ROLLIN demande à la Chambre de voter l'addition suivante : « En ce qui concerne les loyers professionnels non assujettis à la présente loi et les loyers commerciaux, la partie de ces loyers dépassant la valeur locative de 1914 ne pourra entrer en ligne de compte dans le calcul de la patente que jusqu'à concurrence des majorations fixées pour les locaux professionnels par la loi du 1er avril 1926. Dans le cas où l'application de cette disposition entraînerait une diminution dans le rendement actuel de la patente, les départements et les communes pourront voter des centimes additionnels spéciaux à la contribution des patentes pour compenser cette perte ». Cette addition est adoptée et la suite du débat rem-

La grève des postiers parisiens

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A la reprise du service à quatorze heures, les facteurs qui rentrent à la Recette Principale des Postes et dans les bureaux de quartier ne travaillent effectivement que dans la proportion des deux tiers environ.

On signale parmi les non grévistes la plupart des facteurs (ce sont les plus anciens) qui vont porter à domicile les plis recommandés ou payer les mandats-carte.

Dans plusieurs bureaux de quartier, notamments aux centraux des 10e, 12e, 15e et 20e arrondissements, la situation n'a pas cessé d'être normale.

UN DEBAT AURA LIEU JEUDI A LA CHAMBRE

A la fin de sa séance d'hier après-midi, la Chambre a été saisie des interpellations de MM. Malingre, Ernest Lafont et Cachin, sur la grève des Postiers.

M. Germain MARTIN demande que ces interpellations soient discutées jeudi 6 juin.

M. MALINGRE accepte ce rendez-vous.

M. Ernest LAFONT ne l'accepte qu'à condition que le Gouvernement s'engage à ne prendre aucune sanction d'ici là contre les facteurs en grève. (Applaudissements à gauche).

M. Germain MARTIN. — Il y a grève dans un service public loué à l'Etat par l'entremise du Gouvernement. Le vrai responsable de ce service c'est le Parlement. Je vous apporterai tous les éléments du débat. Quant à prendre l'engagement qu'il n'y aura pas de sanction d'ici jeudi, jamais le Gouvernement ne prendra pareil engagement et ne laissera pas saborter le matériel d'un service public. (Applaudissements au centre et divers bancs).

M. Ernest LAFONT insiste pour une discussion immédiate de son interpellation. Mais, par 345 voix contre 183, la Chambre décide de renvoyer à jeudi les interpellations sur les Postiers.

Une protestation de la Section du Nord du Syndicat Général des Employés des P. T. T.

Le Syndicat Général des Employés des P. T. T. (section du Nord), nous communique la note suivante :

« Le conseil régional de la 3me région et le conseil départemental de la section du Nord du Syndicat Général des Employés des P. T. T., réunis le 2 juin (Bourse du Travail) 45, rue Léon-Gambetta, à Lille, protestent énergiquement contre les sanctions prises à l'égard de 191 facteurs parisiens, sanctions qui ne font qu'aggraver le mécontentement existant parmi le personnel employés, par suite du retard apporté dans la répartition des crédits destinés au relèvement des traitements; s'élèvent contre le mode de répartition de ces crédits, qui ne donne rien aux petites catégories, alors que les hauts fonctionnaires bénéficient d'un coefficient supérieur à 5.

« Le conseil régional et le conseil départemental mettent les adhérents en garde contre tout mouvement désordonné ou fragmentaire et les invitent à rester vigilants et à ne répondre qu'aux instructions que seraient appelés à leur donner, le cas échéant, les organismes directeurs de l'organisation. — *Pour et par ordre : Conseil Régional et Conseil Départemental*, le Secrétaire Général : F. REGNIER. »

LE RAID TRANSATLANTIQUE DES AVIATEURS COUDOURET ET MAILLOUX

Les aviateurs français Coudouret et Mailloux ont atterri lundi, à 18 h. 30, sans incident, à l'aérodrome de Tablada, près de Séville.

Ils ont été reçus par les représentants officiels de l'aviation militaire espagnole.

Les aviateurs ont l'intention d'entreprendre leur vol direct vers New-York dès que les renseignement météorologiques seront favorables.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 5 juin 1929

Soleil : lever à 3 h. 54; coucher à 19 h. 47.
Lune : lever à 2 h. 26; coucher à 17 h. 20
Aujourd'hui : Ste-Florence. Demain : St-Claude.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 4 juin à 18 heures :

Baromètre : 734 mil., baisse depuis la veille à 18 heures : 1 mil. 4.
Thermomètre : Fronde : 13,0; minima 10,8 atteint à 5 heures; maxima : 19,2 atteint à 15 heures.
Etat hygrométrique : 85.
Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : gouttes.
Direction du vent : sud-ouest; force : assez fort.
Direction des nuages : ouest; état du ciel : nuageux.
Temps probable pour mercredi : un peu frais, quelques pluies.

Office National. — Région du Nord. — Amélioration, ciel très nuageux avec éclaircies et quelques ondées, vent de nord passant à nord-est à 4 à 5 mètres minimum ; en baisse de 3 sur la nuit précédente.

FIANÇAILLES. — Nous apprenons les fiançailles de M. André DURIEZ, fils de M. André Duriez, distillateur à Copponaxfort et de Mme, née Eloy, avec Mlle Monique ANSELIN, d'Amiens.

L'affaire de mœurs de Rouvroy

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Simone Warein, la victime, a déclaré seulement avoir reçu un coup de poing du triste individu, parce qu'elle ne restait pas tranquille.

Quant à l'individu, son identification fut également ardue. M. Bonnet, qui n'avait pas cru devoir prévenir les gendarmes, s'était rendu chez lui, ayant découvert son adresse. C'est ainsi qu'il se présenta chez Camille Buisseret, 39 ans, originaire de Saint-Denis (Belgique). L'individu mangeait sa soupe. Il fut interpellé en ces termes par M. Bonnet : « N'est-ce pas vous qui avez volé un sac de charbon sur le terril de la Fosse n. 10 ? ». Buisseret se trouble, tremble de tous ses membres.

Ayant reconnu l'individu, M. Bonnet confia aux voisins ce qui s'était passé. Ceux-ci prévinrent la femme de Buisseret. Et quand le chef Sintive et le gendarme se présentèrent cité Piérard, au 31 de la rue Buitot, Mme Buisseret leur déclara : « Mon mari est rentré très en retard ce jour-là. Il m'a dit avoir été faire une promenade à Fouquières-lez-Lens, mais j'ai j'ai su par des voisins qu'il avait violé une gamine. Avant ceci, mon mari est allé à la mine chercher une avance et m'a déclaré qu'il se rendait en Belgique, à Braquegnies, près de Mons. Il n'a pas voulu me dire pourquoi il partait et c'est après son départ que j'ai appris la chose ».

A la frontière...

Malgré la rapidité des recherches, il ne fut pas possible aux gendarmes de mettre la main sur l'ignoble personnage. Un docteur a été appelé à examiner la jeune gamine, sur laquelle on a relevé des ecchymoses et des traces de souillure quoiqu'il apparaisse que l'acte n'a pas été complètement consommé. Il s'en est fallu de peu que Buisseret arrive à ses fins.

Cette affaire s'est ébruitée dans toute la région, où les gendarmes de toutes les brigades, prévenus, s'étaient mis en route pour effectuer des battues partout à Billy-Montigny, à Hénin-Liétard, à Sallaumines, etc...

Voici le signalement de Buisseret : taille 1 m. 66, cheveux blonds, calvitie frontale, sourcils blonds, yeux bleus, moustaches couvrant la lèvre, cicatrice au front et une sous l'un des yeux, vêtu d'un complet de drap marron foncé, chemise blanche, sans col ni cravate, chapeau mou noir, bottines noires à lacets. On le croit réfugié à Braquegnies, près de Mons (Belgique).

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

Réunion du Conseil spécial d'examen de constructions scolaires du Nord

Lundi, a eu lieu à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Leroy, la réunion du Conseil d'examen de constructions scolaires.

Après une court allocution de M. Baul, qui, au nom de l'assemblée, félicita M. Leroy de sa nomination, le Conseil examina plusieurs projets d'aménagement d'école.

Citons entre autres : Aménagement des écoles de Marchiennes, Limont-Fontaine, Auinoy, Condé-sur-Escaut, Anby, etc.

Tous ces projets furent adoptés sous réserve de complément d'enquête.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-54) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Exploit nocturne de bandits

Deux individus pénètrent, revolver au poing, dans une épicerie. Ils se sauvent en emportant la caisse.

La ville de Roubaix est, depuis quelque temps, le théâtre de scènes d'apaches, qui semblieraient indiquer la nécessité de purger certains quartiers suspects.

Il y a peu de jours, c'était la bagarre, dans un estaminet de la rue de Blida ; quelques jours après, Willoqueaux, encore en traitement à l'hôpital, tombait frappé, rue du Moulin, de plusieurs coups de couteau ; avant-hier, c'était la mort mystérieuse de Mlle Dejaeghère Maria ; enfin, lundi soir, un cambriolage à main armée.

Voici sur cette dernière affaire les renseignements que nous avons recueillis :

An numéro 35 de la rue d'Oran, M. et Mme Gustave Baert tiennent un commerce d'épicerie.

Vers 22 h., M. Baert, âgé de 48 ans, était occupé à ranger des marchandises dans une dépendance de son immeuble, au fond de l'habitation.

Dans sa cuisine, séparée du magasin de vente par un petit couloir, sa femme, âgée de 50 ans, rangeait le ménage, assistée de sa fille Lucienne, âgée de 21 ans.

La besogne de la famille était presque terminée, et elle se disposait à fermer le magasin, d'autant qu'à cette heure tardive, il n'y a plus à espérer la visite de clients.

L'épicerie de la rue d'Oran et l'épicier, M. G. BAERT.

DEUX BANDITS FONT IRRUPTION

Soudain, la porte s'ouvrit avec violence. Elle livra passage à un homme âgé de 25 à 30 ans, qui, traversant rapidement le magasin, se dirigea vers la cuisine où se trouvaient Mme Baert et sa fille. Il cria : « Haut les mains ! » et intima, aux deux femmes affolées, l'ordre de ne pas bouger.

On conçoit facilement la terreur qui s'empara des deux personnes. Mais, malgré la menace du revolver, elles ne purent retenir leurs cris de terreur, qui furent entendus par M. Baert.

Pendant que le bandit terrorisait les deux femmes, un autre individu, son complice, qui était entré sur ses talons, se précipitait au comptoir, ouvrait le tiroir-caisse et s'emparait de la somme de 150 francs environ.

LA POURSUITE

Aux appels des siens, M. Baert, un solide et courageux gaillard, accourut aussitôt. A sa vue, celui qui vidait la caisse cria à son complice de faire feu, et il se sauva à toutes jambes, semant, dans sa précipitation, la menue monnaie dans le magasin.

M. Baert, s'armant d'une bouteille de bière qui se trouvait sur la table de la cuisine, cassa un carreau de la porte vitrée et, par cette ouverture, il essaya d'atteindre le malfaiteur.

Voyant cette manœuvre, ce dernier s'écarta légèrement de façon à éviter les coups. Il dut cependant recevoir des éclats de verre dans la figure provenant du carreau, brisé avec violence.

L'intervention énergique de l'épicier eut pour résultat de faire prendre la fuite aux deux bandits. M. Baert se lança résolument à leur poursuite, armé d'une seconde bouteille de bière.

Pressé de très près, l'individu armé du revolver fit face brusquement à son poursuivant et d'environ trois mètres il tira un coup de feu dans sa direction. Très heureusement, M. Baert ne fut pas atteint. La balle qui lui était destinée vint se placer dans le chambranle de la maison portant le n° 33.

Cette agression nouvelle ne désarma pas le courage de l'épicier. Il n'hésita pas à jeter, avec violence, la bouteille qu'il tenait à la main contre les malfaiteurs qui se sauvaient vers la rue de la Ruche.

Furieux, le bandit se retourna de nouveau et, pour la deuxième fois, fit feu sur le commerçant. La balle vint frapper la pierre d'appui de la vitrine y occasionnant un fort éclat.

Profitant de l'avance qu'ils avaient, les deux bandits filèrent, à la faveur de la nuit, par la rue de la Ruche et la rue de Cartignies, où l'on perdit leur trace.

L'ENQUETE

M. Chassagne de Sereys, commissaire de police du 4e arrondissement, fut aussitôt informé. Il recueillit tous les renseignements nécessaires à aiguiller le service de la Sûreté sur les auteurs de cet acte de brigandage.

Voici le signalement, bien vague, que l'on a pu recueillir sur eux : Ils sont âgés de 25 à 30 ans, chaussés de pantoufles, grande casquette rabatue sur les yeux. L'un est assez grand de taille, l'autre est plutôt petit ; le

FEUILLETON DU 5 JUIN 1929. — N° 4

MARTYRE D'AMOUR

PAR Jules Lemaître

RESUME DES CHAPITRES PRECEDENTS

Dans une des salles du château de Kersor, en Bretagne, des domestiques prennent leur repas du soir en causant à voix basse de leur maître, M. le comte de Kersor, atteint de folie, et de sa fille, qu'ils nomment Mme Raymonde. A cet instant M. le baron de Roiraz rentre au château. — Une femme qu'il appelle « ma chère Juana » l'accompagne. Elle est admirablement belle. Pourtant, son regard a fait frissonner Yvon, domestique du château. Seule dans sa chambre, Mme Raymonde pleure en contemplant le portrait de son fiancé, officier de marine, tué deux ans auparavant dans un combat naval. Tout à coup, faiblement, son nom est prononcé. Elle reconnaît cette voix et ouvre la porte. André d'Argès, son fiancé, est là devant elle...

— Mais répondez-moi donc, Raymonde ! Car, en vérité, je me demande si j'ai toute ma raison. Ainsi vous me croyiez mort ?...

Elle inclina la tête, sans une parole.

C'est impossible ! Votre père a reçu dix lettres de moi, lui annonant qu'après le combat qui a été réellement livré, le 2 la date même indiquée dans ce document — dans cette pièce fausse — j'avais été, par trahison, oh ! oui, par une infâme trahison, vendu aux Anglais... qui depuis plus de deux ans me retiennent prisonnier sur les pontons.

— Ah ! fit Raymond d'un accent si triste qu'André tressaillit, vous avez écrit à mon père ?...

— Certes... Mais vous-même, n'avez-vous donc pas reçu mes lettres ?

Non, dit simplement la jeune femme.

Le jeune homme passa sa main sur son front.

— Expliquons-nous, Raymonde. Il y a en tout cela un mystère qui m'épouvante... Je vous affirme sur l'honneur que j'ai écrit à votre père, à vous. Je sais, à n'en pouvoir douter, que mes lettres ont été envoyées en France. Votre père les aurait-il interceptées ? C'est impossible, votre père semblait m'aimer. Conduisez-moi vers lui. J'étais venu à vous la première, espérant vous donner une joie plus grande en cachant mon retour à tous et en vous l'annonçant à vous la première... Mais votre accueil me glace. Encore une fois, je vous en supplie, allons vers votre père.

Toujours agenouillée, la bouche contractée par une expression de désolation, Raymonde répondit :

— Mon père n'est plus ici !

— Vous avez dit ?

— Mon père est fou !

— Fou !... Mais c'est horrible ! Et vous, vous êtes seule ici, dans ce sinistre château, sans appui, sans défense...

Raymonde se leva toute droite, posa les deux mains sur les épaules d'André, et, d'une voix navrée, ajouta :

— Moi, dit-elle, je suis mariée !

Un cri lui répondit. André, comme s'il eût été frappé en plein cœur, recula portant les deux mains à sa poitrine.

— Je suis mariée ! répéta Raymonde, j'ai trahi mes promesses, menti à mes serments, André, je vous en supplie, tuez-moi et fuyez d'ici...

L'entendait-il ? En vérité, il semblait qu'il eût été foudroyé.

Livide, les traits convulsés, le jeune homme s'appuyait au mur, la regardant :

Elle était debout, les bras étendus, lui offrant sa poitrine.

Pendant quelques minutes, pas une parole ne fut échangée.

Ces deux êtres, beaux, jeunes, aimants, couchés sous la main de je ne sais quelle épouvantable fatalité, restaient écrasés, n'osant plus faire un mouvement.

Puis André dit :

— Raymonde, vous n'êtes point de ces filles qui trahissent et qui mentent.

Il reprenait tout son sang-froid. Nulle pensée de haine n'emplissait son cœur. Il contemplait Raymonde, le front si pur, les yeux où brillait la lueur radieuse des consciences honnêtes... Il tenait à la main l'acte infâme qui annonçait sa mort... et surtout il aimait, il adorait Raymonde et sa première parole était une parole de réhabilitation pour celle qu'il ne voulait pas croire coupable.

Il alla vers elle, lui prit la main et doucement la contraignit à s'asseoir.

Puis, restant debout devant elle, les bras croisés :

— Raymonde, lui dit-il de sa voix grave, vous m'avez dit de vous tuer... le bourreau ne frappe que lorsque le juge a prononcé... Parlez, dites-moi la vérité tout entière, je vous écouterai sans vous interrompre. Si vous êtes coupable, je vous jure que je vous obéirai, je vous frapperai et me frapperai ensuite moi-même. Est-ce bien ainsi ?

Un ineffable sourire passa sur les lèvres de Raymonde :

— Oui, André. Je dois mourir, mais la mort me sera douce, si c'est votre bras qui me frappe.

— Un seul mot, Raymonde. Sur ta mémoire de votre mère, dites-moi dès maintenant si vous vous jugez criminelle...

Elle plongea son regard dans les yeux d'André et répondit :

— Non, sur la mémoire de ma mère, je suis innocente !

— Ah ! je le savais bien ; s'écria André ! Raymonde, je vais vous écouter religieusement, chacun de vos paroles pénétrera jusqu'au plus profond de mon cœur, et quoi que vous me disiez, je vous croirai.

— Merci, dit Raymonde. A mon tour, un seul mot, André, regardez-moi bien en face... André, oui, je suis mariée ; André, je porte un nom qui n'est pas le vôtre... Eh bien, je vous jure, oh ! de toute la force de ma conscience, je vous jure que je suis encore digne de vous...

Ils étaient ainsi, face à face, les yeux dans les yeux.

Le visage de Raymonde était éclairé d'une lueur superbe, toute d'innocence et de franchise.

André s'agenouilla devant elle et comme elle s'était penchée vers lui, il lui posa ses lèvres au front.

— Raymonde, dit-il sais-tu pourquoi j'ai invoqué le nom de ta mère et non point un autre ? En un jour de deuil la mourante — il y a six ans de cela — nous a appelés tous deux auprès de son lit... J'étais pour elle comme un fils. Ne m'avait-elle pas recueilli, soigné, élevé, moi, pauvre orphelin ; je l'aimais de toute mon âme, comme je t'aime, Raymonde ! Elle nous fit agenouiller auprès d'elle. Nous étions seuls dans cette grande chambre : celle-là même où nous sommes aujourd'hui. M. de Kersor était absent. Elle posa ses mains sur nos fronts, et elle nous dit : « André, aimez ma Raymonde, et quoi qu'il arrive, défendez-la. Raymonde, aime André, et, quoi qu'il arrive, aie foi en lui. » Ayant parlé, elle mourut, et ses mains que nous baisions, nos larmes se mêlaient. Raymonde, le jour d'épreuve est venu. J'éprouve la plus forte douleur qui puisse torturer le cœur d'un homme, mais je me souviens des paroles de votre mère, et je dis : « Raymonde, je vous aime et je vous défendrai, quoi qu'il arrive. »

— Et moi, André, répondit Raymonde, je vous aime et j'ai foi en vous... Vous seul, pouvez me comprendre, vous seul, alors même que je vous briserais le cœur, pouvez non point seulement me pardonner, mais m'approuver... Il y a eu crime si lâcheté, mais ce crime et cette lâcheté, ce n'est pas moi les a commis.

Elle eut un singulier geste de menace.

— Et celui qui a menti, murmura-t-elle, sera puni de sa trahison.

A ce moment, un bruit de pas et de voix éclata dans la nuit.

— Que se passe-t-il ? demanda André.

Raymonde lui fit signe de garder le silence ; puis, attentive, elle écouta.

Soudain, un étrange sourire passa sur ses lèvres :

— C'est M. de Roiraz qui rentre au château, après six mois d'absence...

— M. de Roiraz ?...

— C'est mon mari...

D'un bond, André fut debout, sa main se portant à la garde de son épée.

— Restez donc auprès de moi, André, dit froidement Raymonde. Jamais M. de Roiraz ne se permettrait de frapper à ma porte à pareille heure... et le fit-il !...

— Eh bien ?

— Eh bien, je lui ouvrirais et je lui dirais : Je vous hais et voilà l'homme que j'aime !

— Raymonde !...

La jeune femme, pâle, mais avec un calme effrayant, dit à André :

— Et s'il vous menaçait, vous le tueriez. Maintenant, vous avez promis de m'entendre sans m'interrompre. Ecoutez-moi !...

III

LE RECIT DE RAYMONDE

D'un geste rapide, la jeune femme avait tiré les lourds rideaux.

C'était le moment où Yvon n'ayant rien deviné de ce qui se passait de ce côté, avait vu disparaître la lueur de la lampe.

Raymonde, assise, les traits à peine éclairés, la main dans celle d'André, commença :

— Ami, dit-elle, je dois vous rappeler d'abord les circonstances de notre séparation. Ma mère était morte : nous restions seuls tous deux avec mon père.

« Il ne vous avait jamais aimé. Ayant toute la brusquerie des marins, mais, — il faut bien que je l'avoue, — rien de leur bonté native, mon père s'était toujours montré dur et sévère pour ma mère.

« L'aimait-il ? Du plus loin que je retrouve mes souvenirs d'enfant, j'entends sa voix rude jusqu'à la brutalité, je vois ma mère qui se soumet en frissonnant.

« Et cependant jamais un mot de plainte ne s'échappait de ses lèvres et elle se cachait pour pleurer...

« En ce moment, je ne dois rien vous dissimuler, il faut que vous sachiez tout.

« Mon père était — j'en parle au passé, puisque aujourd'hui sa raison est morte — était le jouet d'une passion effrénée : l'amour de l'argent.

« Ma mère, qui l'avait profondément aimé, avait été dépouillée par lui de toute ce qu'elle possédait, et vous devez vous souvenir que, dans notre enfance à tous deux, la vie du château n'eût pas fait envie au plus pauvre de nos campagnards. Mon père entassait, entassait toujours.

« C'est horrible ce que je vais vous dire : Ma mère est morte de privations, presque de froid et de faim. Et cependant mon père possède des millions !

« Ne vous étonnez donc pas qu'il vous ait détesté...

« Comme moi, son enfant, vous n'étiez pour lui qu'une charge, une bouche à nourrir. Aussi fut-il le premier à vous engager à prendre du service dans la marine.

« Il y a cinq ans environ, quelque temps après la mort de ma mère, mon père parti lui-même sur un navire qu'il avait frété. Où est-il allé ? Jamais je